



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :

Jeudi 25 janvier 2024, 20 heures

Président :

M. Gilbert BLANC

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	x			
BARTHEYE Pierre- Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu		Claude RABAYROL	X	
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi	X			
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles		Jean-Régis SOUVIGNET	x	
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean Régis	X			

Secrétaire de séance :

M. Alain ANDRIEU

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (*art. R 2121-9 du CGCT*) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

1/2024 – Vote du plafond de l'avance de trésorerie autorisée depuis le budget communal vers celui de l'assainissement ;

2/2024 - Plan de financement actualisé de la rénovation du VVF ;

- ~~3/2024 – Plan de financement pour la rénovation énergétique de l'immeuble de la Peyrade et de bâtiments communaux ;~~
3/2024 - Convention d'accompagnement du réseau intercommunal de lecture publique ;
4/2024 - Modalités de sollicitation d'un référent déontologue pour les élus ;
5/2024 - Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables sur la commune ;
6/2024 - Subvention accordée par la commune aux transports scolaires pour l'année 2023 – 2024 ;
7/2024 - Subvention pour le voyage scolaire 2024 ;
8/2024 - Déclarations d'Intention d'Aliéner sur Droit de Préemption Urbain.

Adoption des délibérations

1/2024 - Vote du plafond de l'avance de trésorerie autorisée depuis le budget communal vers celui de l'assainissement

Adoptée : Oui

Préambule :

Madame Suzanne Déléris est invitée à expliquer la nécessité d'autoriser une avance de trésorerie depuis le budget communal vers le budget annexe Assainissement qui dispose de l'autonomie budgétaire.

Cette avance permettra au trésorier, en cas de besoin seulement, de basculer par ordre de paiement les liquidités nécessaires du budget communal vers celui de l'assainissement afin de pouvoir régler les dépenses réelles afférentes à celui-ci, à l'appui d'un certificat du maire.

Le remboursement sera rendu possible avant la fin de l'exercice 2024 par l'encaissement des redevances de l'assainissement 2023.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Néant.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Membres du CM		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

3/2024 – Plan de financement pour la rénovation énergétique de l'immeuble de la Peyrade et de bâtiments communaux ;

Adoptée : Décision remise

Préambule :

Monsieur le maire explique qu'en raison d'éléments manquants mais indispensables à la prise de décision, le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'immeuble de la Peyrade et de bâtiments communaux sera soumis au débat et au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance ; le calendrier le permettant.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour														
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :0
 Pour :
 Contre :
 Abstention(s) :

Délibération non soumise au vote.

3/2024 - Convention d'accompagnement du réseau intercommunal de lecture publique

Adoptée : Oui

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

4/2024 - Modalités de sollicitation d'un référent déontologue pour les élus

Adoptée : Oui

Préambule :

Laurence Milliat présente.

Chaque élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Les missions de ce dernier sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences et cela même si celles-ci n'exercent notamment aucun mandat d'élu dans les collectivités locales qui les ont désignées.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Madame Milliat :

- Propose de nommer M. Pierre Gouzenne en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'en fin de l'actuel mandat, en 2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. A sa demande, il peut être mis fin à ses fonctions.
- Rappelle que le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité. Celui-ci devra exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. Ses avis et conseils demeurent consultatifs.
- Rappelle que le référent déontologue sera indemnisé à hauteur de 80€ par dossier traité, conformément au décret en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

6/2024 - Subvention accordée par la commune aux transports scolaires pour l'année 2023 – 2024

Adoptée : Oui

Préambule :

Laurence Milliat est invitée à rappeler les conditions d'organisation du transport scolaire pour les élèves domiciliés hors du département qui ont valu à la commune de participer financièrement aux frais des familles « non ayant droit ».

Aussi, elle propose de reconduire, comme chaque année, le versement d'une subvention de 189,50€ pour chacun de ces enfants, au titre de l'année 2023/2024.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Néant.

La délibération est soumise aux votes.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

7/2024 – Subvention complémentaire à l'école publique en vue de financement du voyage scolaire 2024

Adoptée : Oui

Préambule :

Monsieur le Maire donne la parole à madame Laurence Milliat qui fait connaître la demande de la directrice de l'école publique. Elle sollicite du Conseil une subvention complémentaire de 1 900€ afin d'aider au financement du voyage pédagogique qui aura lieu du 19 au 22 mars prochain dans l'Hérault.

Le coût total de ce projet qui comprend hébergement et activités est de 9 624€.

Pour ce faire, Mme Milliat propose :

- D'accéder favorablement à la demande de l'équipe enseignante afin de compléter le financement du voyage pédagogique de l'école.
- D'accorder par conséquent 1 900€ complémentaires aux subventions déjà accordées pour le fonctionnement.

Teneur des discussions au cours de la séance :

La délibération est soumise aux votes.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

8/2024 - Déclarations d'Intention d'Aliéner sur Droit de Prémption Urbain

Adoptée : Oui

Préambule :

Monsieur le Maire précise que la délégation intervenant dans le cadre de l'exercice du droit de prémption urbain doit mentionner les conditions dans le cadre desquelles la délégation est accordée.

De ce fait, il sollicite du Conseil qu'il se positionne sur son intention d'aliéner des biens soumis à droit de prémption urbain, à l'appui des relevés cadastraux correspondants.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Monsieur Claude Rabayrol fait savoir qu'il est porteur d'une procuration pour voter en lieu et place de monsieur Mathieu Laroussinie et qu'à ce titre ce dernier fait valoir son vote contre le non-exercice du droit de prémption urbain de la commune s'agissant du bien situé au 33 de la place du faubourg. Quant à monsieur Rabayrol, il fait savoir qu'il s'abstient sur le même bien.

Sens des votes sur les biens suivants :

- Vente d'un bien situé au lieudit La Contie (parcelles 511, 512, 513 de la section OP),
- Vente d'un bien situé au lieudit La Querbe (parcelle 155 de la section OV),
- Vente d'un bien situé au 38 avenue de la gare et lieudit Le Rivet (parcelles 600 et 1097 de la section AE).

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

Sens des votes sur le bien suivant :

- Vente d'un bien situé au 33 place du faubourg (parcelles 315, 874, 875 de la section AE).

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		X
	contre							x						
	abstention												x	
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)													

Nombre de votants :14

Pour :12

Contre :1

Abstention(s) :1

Décisions du Maire : néant.

Informations : M. le maire informe de la présentation des vœux de l'équipe municipale dimanche 28 mars à 11 heures en salle des fêtes et invite les habitants à venir en nombre.

Echanges avec les Najacois :

Fin de la séance de Conseil Municipal à : 21h20.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le 29 février 2024

Le Secrétaire de séance,

Nom : Alain ANDRIEU

Signature :



Publié le : 6 mars 2024

Le Président de séance,

Nom : Gilbert BLANC

Signature :

